



LEADER

un coup de pouce pour vos projets

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Pays Vallées d'Azur Mercantour favorisent les initiatives locales pour une vie rurale dynamique et éco-responsable !



LeADER Investir dans les zones rurales



Qu'est-ce que LEADER ?

Un dispositif européen qui soutient le développement des territoires ruraux grâce à l'attribution de subventions à des porteurs de projets locaux.

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et le Pays Vallées d'Azur Mercantour se sont réunis pour porter ce programme afin de :

- Soutenir les initiatives locales
- Encourager un développement économique durable
- Engager la transition énergétique
- Renforcer l'attractivité du territoire

La finalité : un meilleur ancrage des activités économiques par la valorisation des potentialités locales (humaines, culturelles, naturelles).

Il s'agit de renforcer l'esprit d'initiative et l'innovation tout en œuvrant pour des territoires plus durables et solidaires !



Quels projets seront soutenus ?

Les élus et les habitants du territoire ont déterminé 7 axes prioritaires qui seront subventionnés :



1. Développement de l'économie locale et de l'offre de services

2. Développement de la mobilité durable



3. Actions pour l'efficacité énergétique des bâtiments

4. Valorisation des déchets, développement des énergies renouvelables



5. Création et promotion des circuits-court en agriculture

6. Valorisation des patrimoines

7. Développement de l'offre de tourisme



La démarche LEADER permet aussi de soutenir des projets de « coopération », sur chacune de ces thématiques, c'est-à-dire en partenariat avec d'autres territoires en France ou en Europe.



Qui peut bénéficier de cette aide ?

Associations, entreprises, collectivités... Tous les acteurs privés et publics agissant sur le territoire du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et du Pays Vallées d'Azur Mercantour.

Déposer un dossier et être accompagné

Pour déposer un dossier, il vous suffit de contacter l'équipe technique du programme qui vous guidera dans toutes les étapes de la demande de subvention et de son suivi :



Qui décide ?

Le comité de programmation : une instance locale représentative, qui réunit des acteurs privés et publics du territoire (élus locaux, agriculteurs, acteurs du tourisme, artisans, associations...). Il conseille les porteurs et sélectionne les projets pouvant bénéficier de l'aide.

Quels sont les critères de sélection des projets ?

Les projets seront sélectionnés sur leur utilité pour le territoire. Ils devront répondre à un besoin collectif.

Pour répondre à l'esprit LEADER :

- **Veillez au caractère innovant de votre projet**
- **Pensez à mettre en réseau les acteurs du territoire et/ou à réunir plusieurs partenaires**
- **Prenez en compte l'équilibre territorial**
- **Soyez attentif à l'empreinte environnementale de votre projet**
- **Favorisez, si possible, l'intégration de tous les publics et contribuez à l'égalité des chances**
- **Assurez-vous de la pérennité de votre projet et de son autonomie financière dans le temps**



Vous avez un projet ? Contactez-nous !

L'équipe technique LEADER peut vous renseigner et vous accompagner dans le montage de votre projet et dans votre recherche de financements :

Animatrice du programme LEADER

Tél. : 04.92.42.08.63 - Mail : leader@pnr-prealpesdazur.fr

Où nous trouver :

Parc naturel régional
des Préalpes d'Azur
1 avenue François Goby
06460 Saint-Vallier-de-Thiery
www.pnr-prealpesdazur.fr

Pays Vallées d'Azur
Mercantour
Maison des Services Publics
Place Conil
06260 Puget-Théniers
www.pvam.org

